

# LES CYCLES DE CONFERENCES - FORMATION DE LA C.N.A.D.A

La Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires vous propose deux nouvelles Conférences dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats :

**Vendredi 19 Janvier 2018**

**85 Rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET**

(Métro "Anatole France")

9 H 00            **Accueil des participants**

9H 30            **La loi de finances 2018**

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lois de finances rectificatives pour 2017**

**« Peut-on parler d'un changement d'environnement fiscal ? »**

Conférence animée par

**Maître Jean-Philippe BARRANDON** – Avocat Fiscaliste au Barreau de PARIS,  
Professeur de droit fiscal à l'Université Paris-Ouest La Défense

**Maître Marc MERMOZ** – Avocat Fiscaliste au Barreau de PARIS

13 H 00            **Déjeuner (*facultatif*)**

14 H 30            **« Le viager » Comment déterminer sa valeur ? – Quel est le régime fiscal ?**

**Types de viager – La vente en viager – Fixation des prix (rente et bouquet) – Fiscalité du viager – Avantages et risques**

Conférence animée par

**Maître Denis TALON**, Avocat au Barreau de PARIS, spécialisé en droit immobilier

**Madame Hélène LERAITRE**, Cofondatrice de FRANCE VIAGER (spécialiste de viager en France) et d'un fonds d'investissement en viagers.

17 H 30            **Fin**

## PRECISIONS

**Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site [www.cnada.fr](http://www.cnada.fr)**

Vous pouvez assister à une seule demi-journée de formation selon vos préférences.

1-**Tarif** = pour les non adhérents à la CNADA, 80 euros pour une demi-journée et 130 euros pour la journée entière - pour les adhérents, 60 euros pour la demi-journée et 100 euros pour la journée entière -

2-**Organisme de formation n° 117 530 165 75 la CNADA vous délivrera une attestation de présence pour votre Barreau.**

3-Un déjeuner est proposé au prix de 45 € par personne.

4-L'inscription est UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE avec règlement par chèque à l'ordre de CNADA, adressé avec l'inscription au Cabinet BOUSSUARD LE CREN – 19 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS

5- **Inscription et règlement à faire le 16 janvier 2018 au plus tard** - Nombre de place limité, n'attendez pas pour vous inscrire

6-A défaut de prévenir la CNADA 48 h avant la formation par mail à [tresorier@cnada.fr](mailto:tresorier@cnada.fr) vous ne pourrez pas être remplacé par un confrère figurant sur une liste d'attente, et il ne pourra pas y avoir de remboursement.